



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €
R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z
FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 13/06/2024

L.C.R. Echéance le : 31/07/2024

Magasinier : CS/SB

GARAGE AUTO DVS
67 AVENUE JEAN JAURES
34600 BEDARIEUX

Page :1/1

TVA : FR12902550565

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.		N° Immatriculation		Kilométrage	N° Commande
4584174	0165285			Zone Expedition : 03					5298579
Désignation			N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5298579 DU 13/06/2024 **									
AG 678 XH									
COMMENTAIRE R.A. : AG 678 XH									
NUMERO DE COMMANDE :									
E:KIT BUTEE SUSPENSION AV			1638380780 C35D03	2,00	4	36,02	24,00	27,38	54,75
PSA									
E:AMORTISSEUR AV PSA			1635533380 B27B03	1,00	4	90,10	40,00	54,06	54,06
E:AMORTISSEUR AV PSA			1635530780 B29G03	1,00	4	90,10	40,00	54,06	54,06
----- SOUS-TOTAL PIECES -----			162,87						
INFORMATION :									
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS									
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA									
RECEPTION DE VOS COLIS									
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE									
			Total hors taxe	Montants T.V.A.			Total T.T.C		
PI : 162,87			acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			195,44			
MO : 0,00 162,87			162,87						
DIV : 0,00			32,57						

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document N° Client N° Commande
4584174 0165285 5298579

Echéance le : 31/07/2024

13/06/2024 195,44



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÉGLEMENT : *Toutes nos ventes fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.